

Le magazine des habitants de

Nieul **sur** Mer

LA VILLE QUI NOUS RASSEMBLE - N°39 DÉCEMBRE 2016



PAGE 3

Conseil d'enfants, à l'assaut de la citoyenneté !

4 • Dossier
Bilan d'une année
d'actions municipales

6 • Prévention des risques
PAPI : quel scenario
à Nieul ?

Le magazine des habitants de

Nieul sur Mer

LA VILLE QUI NOUS RASSEMBLE - N°39 DÉCEMBRE 2016

**3 Patchwork**

L'actualité en bref.

4 LE DOSSIER**Bilan d'une année d'actions municipales**

Bilan par commission

6 Associations et culture

Un comité, des fêtes

20 ans, le bel âge pour Nieul Airpur !

7 Développement durable

Jetons moins, jetons mieux

Compteur communicant

8 Risques naturels

PAPI : quel scénario à Nieul-sur-Mer

10 Citoyenneté

Recensement 2017 : par internet

c'est plus pratique

Collecte des déchets : attention

changements

12 Agenda**En couverture :**

Le nouveau Conseil d'enfants

Photo : Gilles Delacuvellerie



Mairie - BP 50013 - 17137 Nieul-sur-Mer
 mairie@nieul-sur-mer.fr • Tél. : 05 46 37 40 10
 Directeur de la publication : Henri Lambert
 Rédactrice en chef : Nancy Henry, DGS

Maquette : RC2C • Photos : Service Communication •
 Impression : Imprimerie Rochelaise • Imprimé sur
 du papier certifié 100 % PEFC, issu de la gestion
 durable des forêts • Tirage 3 200 exemplaires •
 Dépôt 4^e trimestre 2016.

**nieul-sur-mer.fr**

Flashez pour visionner
 les anciens numéros ou
 pour en savoir plus sur
 la Commune

Logement : entre choix politiques et obligations

Le programme local de l'habitat (PLH) actuellement en cours d'élaboration regroupe les orientations de chaque commune de la CdA en termes de construction de logements. À ce titre Nieul-sur-Mer, par délibération prise en 2015, s'était engagée à construire 20 logements sociaux par an pendant les dix prochaines années. Cet objectif a été jugé insuffisant par les services de l'Etat au regard des obligations légales de la commune qui lui imposent en réalité la réalisation de 33 logements sociaux par an. C'est donc dans ce sens que le conseil a délibéré à la majorité des voix le 21 septembre dernier.

Une obligation légale de 33 logements sociaux par an

Pour atteindre cet objectif, la commune impose un taux de 40% de logements sociaux dans tout nouveau programme de construction.

Certains trouvent ce taux élevé mais quand on sait, d'une part, qu'actuellement plus de 7 000 demandes de logements sont en attente sur l'Agglomération rochelaise et d'autre part que les ¼ de la population remplissent les conditions pour se voir attribuer un logement aidé, Nieul se doit d'être solidaire. Sachez en outre que les objectifs inscrits dans le projet de PLH sont loin d'engendrer l'explosion démographique que certains pourraient craindre. Ils permettent simplement de maintenir la population à un niveau constant prenant ainsi en compte les situations nouvelles de nos concitoyens telles que l'augmentation des familles monoparentales et l'installation des jeunes ménages.

Reconnaissance aux maires bâtisseurs

Les efforts de construction de logements réalisés par la commune ont d'ailleurs été valorisés par l'Etat qui nous a doté d'une aide financière appelée « Aide aux maires bâtisseurs ». En 2016 seules 6 communes dans le département en sont attributaires. Construire des logements est donc une priorité citoyenne parmi toutes les priorités qui régissent la gestion d'un territoire. Gestion du cadre de vie, enfance-jeunesse, économie, accès à la culture sont également nos priorités. Elles nous guident dans notre travail quotidien dans la gestion de la ville. À ce titre le dossier de ce magazine vous permettra de prendre connaissance du travail mené par les commissions tout au long de l'année. Vous constaterez que ce travail collectif est toujours axé dans le sens de la réalisation de nos engagements.

Je vous souhaite donc bonne lecture de ce dernier numéro de l'année et vous adresse pour 2017 tous mes vœux de bonheur et de santé. Que l'année à venir vous soit lumineuse.

Tien cordialement

Henri Lambert, Maire de Nieul-sur-Mer,
 Vice-Président de la CdA de La Rochelle



Le Maire, Henri Lambert, en présence de M. Bro de Comeres, représentant la Fondation du Patrimoine, et M. Dedeyne président de l'association Nieulauthentique lors de la remise d'un don de 1 000 euros par l'association au profit des travaux de restauration du clocher.



Installation des nouveaux (elles) Conseillers (ères) - enfants en mairie.

RETOUR SUR

LES ÉLECTIONS DU CONSEIL D'ENFANTS

Les élections pour le renouvellement du conseil d'enfants ont eu lieu le 19 octobre dernier. Les quinze nouveaux(elles) conseiller(e)s élu(e)s par leurs camarades de CM2 pour un mandat d'un an ont été installé(e)s dans leurs fonctions le 18 novembre par le maire et en présence de leur famille et des conseillers-enfants précédents.

Tout au long de leur mandat, les conseiller(e)s-enfants vont découvrir ce qu'est la citoyenneté et comment fonctionne une commune. Comprendre les rouages de la vie publique, construire des projets et travailler à leur réalisation, autant de sujets de réflexion pour apprendre en grandissant et grandir en apprenant, pour tout simplement se préparer à être un citoyen de demain.

Composition du nouveau conseil des enfants :

Ecole Gabriel CHOBELET

Nombre de votants : 22
Nombre de candidats : 18
Elu(e)s : 8

Léa AUBRY - Lila DUPUY-CHALUMEAU
- Guillaume EGREMONTE - Robin JOUBERT - Alexandre KUNGHEHIAN
- Lou-Ann LE METAYER - Maxime MARTINEAU - Antonin PERCOT

Ecole Alain DEVAUD

Nombre de votants : 19
Nombre de candidats : 12
Elu(e)s : 7

Anthony BEREST - Valentin BOULEAU - Titouan CAMUS - Lola DUBOS - Albane LASSAIRE - Emma MILLASSEAU - Mathéo SOURISSEAU-GERBAUD

LA PHRASE

Nous souhaitons à chacune et à chacun d'entre vous une très belle année 2017

le **maire** et l'ensemble des **élu(e)s** du Groupe Majoritaire

Des travaux manuels à la bibliothèque

Les 20 et 27 octobre derniers, l'ambiance feutrée de la bibliothèque municipale avait laissé place à des ateliers manuels où chaque génération était représentée. Pliages de livres sur le thème des sapins et marque-pages personnalisés : chacun a pu s'exprimer en laissant libre court à son imagination. L'expérience est à renouveler si l'on en croit les ateliers qui ont affiché complet. Mais quelle sera la prochaine idée ? Surveillez l'agenda 2017 ...



Atelier marque page, une première à la bibliothèque

C'EST DÉCIDÉ !

Délibération n°1

Le 20 octobre, le conseil municipal a émis un avis favorable unanime au projet de modifications des statuts de la Communauté d'Agglomération. Ce projet prévoit notamment le transfert de nouvelles compétences à la CdA

Délibération n° 2

Le conseil municipal du 21 septembre a voté à l'unanimité l'actualisation du tableau de classement des voiries portant ainsi à 39 918 mètres le linéaire total des voies communales. Il a également débattu du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), pierre angulaire du futur PLUi.



BILAN D'UNE ANNÉE D'ACTIONS MUNICIPALES

Comme chaque année, 2016 fut une année de projets, d'études et de réalisations. Loin de faire la liste exhaustive de tout ce qui a été mené sur la commune, ce dossier permet de faire un point sur le travail de l'ensemble des commissions.

la commission Finances

En 2015 la commission Finance s'est engagée dans un diagnostic fiscal afin notamment d'identifier les leviers de ressources.

En 2016 les **résultats du diagnostic** ont été étudiés et analysés sur plusieurs mois avant d'être transmis aux services de la Direction des Finances Publiques pour traitement. Nous devrions en voir apparaître les premiers résultats en février. Parallèlement et comme nous nous y étions engagés, le travail d'**analyse des dépenses** de chaque service a débuté. Chaque dépense est passée au peigne fin. Cette étude se poursuivra l'an prochain.

En 2016, on note également le travail mené par l'ensemble des services sur la recherche de fonds pour le financement des travaux du clocher de l'église.



la commission Environnement

Les questions environnementales sont multiples et complexes. Le travail de la commission Environnement a été réparti entre plusieurs conseillers municipaux qui ont pris en charge diverses réflexions et actions.

En 2016 quatre axes majeurs ont été traités :

- 1/ La commune s'est associée à un programme mené par la CdA sur la connaissance du littoral et sur **les bonnes pratiques de la pêche à pied**, programme qui s'est concrétisé par l'installation d'un panneau de sensibilisation des pêcheurs de loisirs au port du Plomb ;
- 2/ nous avons également poursuivi, en étroite collaboration avec la commission Urbanisme, **les études sur le projet d'écoquartier du Champ Pinson** ;
- 3/ autre volet essentiel sur lequel nous revenons souvent : **le zérophyto**. Nos actions sont axées vers l'organisation de la gestion différenciée des espaces naturels communaux et dans la réduction des produits phytosanitaires publics ;
- 4/ en lien avec le point précédent, nous avons également travaillé avec les agriculteurs locaux sur les questions des **épandages**.
- 5/ Enfin la question de la **réduction des pollutions lumineuses nocturnes** n'a pas été oubliée avec en point d'orgue une étude sur la réduction de l'éclairage public.



la commission Vie Associative

À ce jour **49 associations nieulaises travaillent en partenariat avec la municipalité qui garde à cœur de toutes les soutenir et de les accompagner en étant représentée lors de leurs assemblées générales et en participant à leurs manifestations.**

Pour l'essentiel, la commission vie associative cherche à créer et développer une dynamique collective en coordonnant des événements au sein desquels les associations peuvent se retrouver et partager des projets communs. C'est le cas des *Parcours du cœur* ou encore de la *Fête du port du Plomb*. Notre partenariat avec le tissu associatif passe également par la mise à disposition de moyens humains, techniques, administratifs et financiers stratégiquement étudiés en fonction de chaque projet associatif. C'est un engagement quotidien de la commune auprès de cette force vive que constituent les associations.

la commission Enfance jeunesse



Restaurant scolaire de l'école G. Chobelet

"Manger bien, manger mieux" a été un des axes prioritaires des élus de la commission Enfance Jeunesse tout au long de l'année.

Privilégiant déjà les circuits courts, les produits de saison, l'introduction d'aliments issus de l'agriculture biologique, nos objectifs d'éducation du citoyen de demain se sont élargis à la réduction des déchets alimentaires et à leur valorisation. Des actions "anti gaspi", "jetons moins/jetons mieux" ont été menées tout au long de l'année dans les restaurants scolaires, lors des TAP et au sein de l'accueil de loisirs en partenariat avec les enseignants et la Communauté d'Agglomération. Une sensibilisation aux gestes simples et essentiels pour leur futur.

la commission Affaires Culturelles

La commission aux affaires culturelles s'est associée tout au long de l'année aux commissions Finances et Bâtiments dans le cadre des travaux du clocher en proposant une programmation riche et variée avec une participation « au chapeau ».



Un projet qui a porté ses fruits puisque le public y a répondu généreusement. La programmation 2016 a été faite de nouveautés - entre les 60 ans du Théâtre des 2 Tours et le concert du duo Béatrice Rheuter et Philippe Dedejne, musiciens du terroir - et d'actions connues et attendues comme la fête des arts ou le cinéma en hiver. Une année riche en manifestations (11 concerts, 2 pièces de théâtre, 4 expositions, 4 séances de cinéma et des ateliers bibliothèque) et en générosité.



Concert YADEMO à l'Espace Michel Crépeau

la commission Urbanisme et voiries

La maîtrise du développement de la commune est la pierre angulaire du projet d'aménagement et de développement durable inscrit dans le plan local d'urbanisme élaboré en 2011. C'est dans ce même esprit que la commission urbanisme et voiries travaille en collaboration avec la CdA pour la révision de ce document à l'échelle de l'intercommunalité (PLUi) depuis 18 mois. L'impulsion donnée par les documents d'urbanisme est génératrice de réaménagement de quartier comme le projet d'écoquartier du Champ Pinson en cours d'études ou celui inscrit en renouvellement urbain depuis 2011 sur l'ancien site d'Agrinieu qui s'est achevé cette année par les aménagements routiers. Un programme alliant à la fois du logement locatif et de l'accession à la propriété et qui conjugue circulation automobile, sécurisation des déplacements doux et continuité entre le quartier Est de la commune et le centre-bourg. L'année 2016 a également été consacrée à des travaux de reprises de voirie et trottoirs dans plusieurs quartiers ainsi qu'à une mise en accessibilité de la voirie vers la maison médicale du Champ Pinson.

la commission Bâtiments

La commission Bâtiments a travaillé sur trois thèmes en particulier :

la sauvegarde du patrimoine avec en projet phare le début des travaux de restauration du clocher de l'église inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 1925. Ce grand chantier a été présenté aux Nieulais à l'occasion des journées du Patrimoine le 16 septembre dernier ;

la mise en oeuvre concrète de l'agenda d'accessibilité programmé avec une première tranche de travaux à l'école Alain Devaud et aux abords de la mairie ;

la réalisation d'études sur la valorisation énergétique des toits communaux conjointement avec la commission Environnement pour aboutir à l'horizon 2020 à l'objectif fixé par la CdA de consommer 23% d'énergies renouvelables.



Ecole A. Devaud : mise en place d'une rampe d'accès.

la commission Affaires Sociales

Le règlement d'aide sociale élaboré par le CCAS met l'accent sur « l'accompagnement social ».

Objectif : aider les personnes en difficultés à résoudre les problèmes générés par des situations d'exclusion et établir avec elles une relation d'écoute, de soutien, de conseil et d'entraide. L'accompagnement social prend tout son sens lorsque les actions sont menées pour mais aussi avec les acteurs concernés dans une relation d'engagement de part et d'autre et dans le respect de l'intégrité et de



Collecte de la Banque alimentaire

la liberté de chacun. En ce sens, nous avons mis en place au CCAS une permanence de l'association Cohésion 17 afin d'accompagner les demandeurs d'emploi vers l'insertion professionnelle de façon individualisée. Nous avons également retravaillé sur les droits et les devoirs de chacun en matière d'aide alimentaire. Une participation financière symbolique sera prochainement mise en place.

UN COMITÉ, DES FÊTES



Salle comble pour la soirée cabaret

C'est bien connu, les fêtes ne durent qu'un temps et c'est justement parce qu'elles sont occasionnelles et éphémères qu'elles sont essentielles à la vie de chaque habitant et à la vie de la commune en général. Depuis plus de 50 ans, le comité des fêtes organise des manifestations, seul ou en partenariat avec d'autres associations ou bien avec la commune. L'association n'a pas vocation à organiser toutes les fêtes de Nieul-sur-Mer mais elle a pour but de proposer des animations qui s'ouvrent à un public le plus large possible.

À pied d'œuvre, une équipe de permanents et une équipe de collaborateurs occasionnels qui viennent en renfort en fonction des manifestations et en fonction de leur disponibilité. En tout ce sont 29 bénévoles qui œuvrent dans l'intérêt de tous les Nieulais. Parce que des manifestations inscrites au calendrier du comité des fêtes, il y en a ! Et pour tous

les goûts : galette dansante, cabaret, troc de plantes et de livres, gala de danse, feux de la Saint-Jean, bal du 13 juillet et la traditionnelle galette sous flamme, marché de Noël. Sans compter les animations menées en partenariat avec la commune comme la fête du port du Plomb ou le repas du CCAS. Et puis il y a les projets, les idées, les envies : la balade gourmande (avec une première édition réussie en 2016), un barbecue de printemps (et d'automne !), une chasse aux œufs pour les plus jeunes.

Les idées et les moyens techniques ne manquent pas... Les bras parfois un peu. Celles et ceux d'entre vous qui ont un peu de temps libre et l'envie de participer à l'animation de notre commune, n'hésitez pas à le rejoindre. Vous serez les bienvenus !

+ | Rens. Michel Filet, président. Tél. 06 73 87 70 22
ou filetfilet@free.fr

20 ans, le bel âge pour Nieul Airpur !



« sport et convivialité » : la devise de l'association est mise en pratique !

Nieul Airpur vient de fêter ses 20 ans. Née en 1996 à l'initiative de l'ancien maire, Yves Rousseau, et de Marie-Christine Belloc (qui en fut la première présidente), l'association regroupe les amateurs de course et de marche à pied autour du plaisir du sport et sur la base de valeurs fondamentales telles que « sport et convivialité ». La poignée de bénévoles à l'origine de l'aventure s'est transformée en 194 adhérents qui rayonnent sur la commune mais aussi sur l'ensemble du département et participent à de grands événements sportifs en France et à l'étranger. À noter dès maintenant : le 24 septembre 2017 se

déroulera la 20^e édition des Bouffées d'Airpur (ainsi que la 15^e édition des Rondes de Nieul Airpur). La manifestation est devenue incontournable pour les amateurs de course à pied, preuve en est le nombre toujours croissant de participants.

Mais avant d'affronter les épreuves à venir, 20 ans obligent, c'est en musique et dans une ambiance « disco fever » que l'association a fêté son anniversaire le 22 octobre dernier. 20 ans, le bel âge et l'avenir devant soi !

+ | Rens. www.nieulairpur@gmail.com
ou 07 82 34 54 29



La fête du port du Plomb

Depuis de nombreuses années, la municipalité vous donne rendez-vous avec une programmation culturelle riche et variée. 2017, nous l'espérons, sera à la hauteur de vos attentes. Vous pouvez dès maintenant noter sur vos agendas le dimanche 9 juillet, date à laquelle se déroulera la Fête du Port du Plomb conjointement organisée avec la commune de l'Houmeau et l'ensemble des associations nieulaises et l'houméennes. Un groupe de travail est déjà à pied d'œuvre afin de vous concocter une journée festive et conviviale à partager avec famille et amis.

Le programme complet de la manifestation sera diffusé ultérieurement mais nous pouvons déjà vous annoncer que cette 7^e édition se clôturera par un feu d'artifice. Si vous souhaitez vous impliquer dans l'organisation de cette fête, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie auprès du service vie associative.

+ | Rens. Mairie 05 46 37 40 10

Une association qui remonte en flèche !

Si cet ancien club nieulais a bien failli disparaître il y a 6 ans, force est de constater qu'aujourd'hui les Archers de la Tublerie ont su retrouver leur vitalité, preuve en est le nombre croissant d'adhérents. Une quarantaine de pratiquants s'exercent régulièrement en salle ou en extérieur : des débutants mais aussi des vétérans, des amateurs qui viennent s'entraîner en famille mais aussi des archers confirmés et des compétiteurs (trois archers ont remporté une médaille lors de récentes compétitions). L'association propose ainsi un cadre familial alliant sport, convivialité et solidarité. La solidarité s'exprime au travers d'un projet en partenariat avec le centre national de développement du sport afin d'offrir des tarifs préférentiels aux personnes en difficulté sociale et en situation de handicap. L'important est de s'ouvrir à tous et de permettre à chacun de venir pratiquer cette discipline ancestrale. Le club participe également à la campagne « le tir à l'arc au féminin » et propose des tarifs découverte pour les féminines. La démarche sociale se traduit aussi dans le prêt de matériel et dans l'aide financièrement apportée aux archers pour s'équiper, soit en proposant des locations ventes soit en prenant en charge une partie du coût de l'équipement pour celles et ceux qui s'engagent à représenter le club dans des compétitions locales.

+ | Rens. archer.tublerie@gmail.com
ou 06.38.87.36.88



Une association qui s'ouvre aux autres avec des licences découverte à 40 euros

Jetons moins, jetons mieux !

Soucieuse de poursuivre les actions déjà engagées en matière de tri, la commune vient de mettre en place un dispositif de compostage des déchets à la cuisine centrale de l'école Alain Devaud. Cette action s'inscrit dans un programme local de réduction des ordures ménagères en collaboration avec la Communauté d'Agglomération et l'association Compost'Age. Un partenariat important voit ainsi le jour au sein de notre personnel communal, car au-delà de la réduction des déchets, une action de valorisation

des techniques de jardinage est mise en place par l'équipe des espaces verts : le compost obtenu sera utilisé pour l'entretien des espaces verts de la commune.

Une chaîne d'actions dans laquelle nos écoliers se reconnaissent : sensibilisés dès leur plus jeune âge aux actions de tri par nos animateurs et notre personnel de restauration, ils comprennent maintenant l'importance de ces gestes du quotidien et leur impact sur leur environnement familial.



Les agents des différents services se sont mobilisés pour mettre en place le projet « composteur ». De gauche à droite : Yvon, responsable cuisine centrale, Isabelle et Jean-Baptiste (agents du PRE), Martine, Christine, Nadine et Michèle.



Les agents du PRE

Le Développement Durable se joue aussi dans les services municipaux

Les « agents du PRE », entendez Préserver-Respecter-Environnement, c'est ainsi que ce groupe de huit agents municipaux a choisi de s'appeler. Leur rôle : véhiculer dans les services une démarche de développement durable et initier une attitude éco-responsable au travail. En informant, en sensibilisant, en mettant en place des actions dans les services, ils sensibilisent progressivement l'ensemble du personnel communal à l'environnement : trier ses déchets au travail, recycler le papier, éteindre ordinateurs et écrans, limiter le chauffage... tous les comportements et toutes les procédures de travail sont observés et analysés. De leurs réflexions découlent des actions fortes comme la mise en place du composteur à la cuisine centrale, la dématérialisation des procédures en mairie pour réduire la consommation de papier, la lutte antigaspillage dans les cantines.

LE NOUVEAU COMPTEUR ÉLECTRIQUE COMMUNICANT ARRIVE À NIEUL-SUR-MER

Après les compteurs bleus et les compteurs blancs électroniques, le compteur Linky est la dernière génération de compteur électrique. Il sera installé par Enedis, le distributeur d'électricité, à Nieul-sur-Mer entre décembre 2016 et juin 2017. Il est dit "communicant" car il permet de transmettre des informations à distance en utilisant la technologie du Courant Porteur en Ligne (CPL). Il remplacera l'ensemble des compteurs d'électricité sur le territoire français d'ici 2021 pour les particuliers, les professionnels et les collectivités locales disposant d'une puissance de 3 à 36 kVA.



LE SAVIEZ-VOUS ?

- >> **30 minutes** en moyenne d'intervention (brève coupure de votre alimentation électrique)
- >> **Aucuns travaux d'aménagement** nécessaires, emplacement et taille similaires à ceux de l'ancien compteur
- >> **Intervention complètement gratuite** assurée par un technicien de l'entreprise partenaire Solution 30, reconnaissable par le port de ce logo.



+ Pour en savoir plus : www.cnil.fr - www.ssi.gouv.fr - www.ineris.fr - www.afnor.fr - www.anfr.fr - www.enedis.fr

Le rôle de la commune

Pour répondre à sa mission de service public, Enedis est tenue d'assurer le remplacement des compteurs pour tenir compte des évolutions technologiques. Le compteur comme l'ensemble du réseau appartient au Syndicat d'Electricité et d'Equipement Rural 17 auquel la commune a délégué son pouvoir. Mais son autorisation n'est pas requise pour la pose du compteur puisque l'accès est prévu contractuellement. De même les communes ne peuvent pas interdire le déploiement des compteurs sur leur territoire.

L'installation du compteur Linky ne modifie pas votre contrat d'électricité que vous avez passé avec votre fournisseur.

Le compteur vous apporte de réels avantages en tant que consommateur.

| | Un emménagement simplifié | Un relevé de consommation sans dérangement | Une détection des pannes plus rapides | Une maîtrise de ma consommation facilitée |
|-------------|---|--|---|---|
| Avec | Vous aurez l'électricité en moins de 24 h. Le coût de cette opération sera diminué et sera à terme de 13,20 €. Le prix d'autres prestations sera également en baisse. | Le relevé du compteur s'effectue à distance et sans RDV. | Les pannes réseau seront détectées plus tôt, les diagnostics seront facilités et les interventions plus rapides. | Un meilleur suivi de sa consommation est possible grâce à un espace personnel sécurisé sur www.enedis.fr |
| Sans | | La mise en service électrique s'effectue en 5 jours ouvrés, pour un coût de 27,30€ | La relève compteur nécessite souvent un RDV (2 fois par an). Le client doit donc être présent sur un créneau de 4 heures. | Aujourd'hui, Enedis ne peut pas détecter les pannes réseau, sauf si les clients appellent Enedis pour signaler une panne. |
| | | | | La consommation d'électricité ne peut être connue que tous les 6 mois. |

PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS

QUEL SCÉNARIO À NIEUL-SUR-MER ?

Après la tempête Xynthia, le Conseil Départemental, la CdA de La Rochelle et les communes ont mis en place et étudié une procédure d'Etat pour la réalisation de protections des populations contre les risques de submersions marines, procédure communément appelée PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations).

Le PAPI « Agglomération Rochelaise » comprend 8 communes. Afin d'organiser au mieux les études, les communes ont été regroupées par bassin, Nieul-sur-Mer étant regroupée dans le « bassin Nord » avec les communes d'Esnandes, Marsilly et L'Houmeau.

Le financement du PAPI est réparti entre l'Etat (40%), le Département (20%), la Région (20%) et le bloc communal (Agglomération/communes) pour 20%.

Les études préalables réalisées initialement en 2013 proposaient un schéma de protection utilisant le marais de Lauzières dans son ensemble comme une zone d'expansion de la mer entrant. C'est sur cette première étude que le PAPI a été labellisé auprès des services de l'Etat le 19 décembre 2012.

Par la suite, ce scénario a été travaillé et des études approfondies ont révélé de lourdes contraintes techniques et financières ainsi qu'un impact foncier très important puisque ce scénario prévoyait des protections sur plus de 150 propriétés privées. Des scénarios alternatifs ont donc été étudiés consistant soit à contenir l'eau avant le marais (1 scénario) soit à la bloquer dans le marais (2 scénarios).

Scenario 1 « pont de Lauzières »

Le passage de la protection se situe en rive gauche du chenal jusqu'au pont de la rue du Vieux Pont, soit une zone d'expansion de la mer sur tout le marais ostréicole avec des hauteurs de protections entre 1 et 2 mètres sur le secteur des cabanes vers le pont de Lauzières et entre 2 à 3 mètres sur le secteur des cabanes vers le chemin de la Labourelle.

Le linéaire de protection représente 1 288 mètres pour un coût de 4,5 M€



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : RAPPEL

Depuis 2011 la commune s'est dotée d'un plan communal de sauvegarde, document technique permettant aux services municipaux de gérer au mieux les situations de crise, de l'alerte émise par la préfecture jusqu'au retour à la normale en passant par une éventuelle phase d'évacuation. Ce document est une des composantes du PAPI (Plan d'Action et de Prévention des Inondations).

Lorsqu'une alerte est émise par la préfecture, elle est ensuite relayée à l'échelon de la commune par le maire qui déclenche le PCS ; tous les moyens sont alors mis en oeuvre pour alerter la population. À Nieul-sur-Mer les principaux risques concernent les phénomènes naturels et notamment ceux liés à la météorologie : tempête, vents violents, submersions marines. Chaque année le plan communal de sauvegarde est réactualisé et mis à jour afin de tenir compte des modifications et garantir ainsi une réaction optimale en cas de crise. Informer régulièrement les habitants des gestes à effectuer et des mesures à prendre en cas d'alerte est une obligation pour les communes.



En cas de submersion marine

- Coupez gaz et électricité
- En cas de montée des eaux, montez à l'étage de votre habitation ; à défaut mettez-vous en hauteur
- Faites une réserve d'eau potable et de denrées alimentaires
- Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes téléphoniques
- N'empruntez pas les chaussées inondées
- Ne quittez pas votre habitation ; n'évacuez que sur ordre du maire ou des services de secours
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Scenario 2 « marais »

Il consiste à barrer le marais en aval de Lauzières avec une porte anti-submersion sur le chenal. Les protections permettront de réguler et contrôler les expansions marines comme terrestres en cas de submersion et d'inondations par le chenal avec des hauteurs de protections entre 1 et 3 mètres pour la majeure partie et entre 3 et 4 mètres pour les parties les plus hautes. Ces protections se situent à l'intérieur du marais sur des bosses existantes restructurées.

Le linéaire de protection représente 667 mètres pour un coût de 4,2 M€

Scenario 3 « port du Plomb »

L'objectif visé est de contenir l'expansion de la mer avant le marais par la fermeture du port du Plomb au moyen d'une porte anti-submersion mais également de construire des protections le long du port et de les mettre à la cote altimétrique du risque, soit des hauteurs de l'ordre de 3 à 4 mètres sur le port et de 2 à 3 mètres sur les parties adjacentes.

Le linéaire de protection représente 876 mètres pour un coût de 6,8 M€.

Le scénario n°2 a été retenu comme le plus évident de par son impact tant environnemental, financier que paysager pour les mesures de protections de Nieul-sur-Mer et de L'Houmeau.

Il devra faire l'objet d'une proposition d'avenant au PAPI « Agglomération rochelaise » afin d'être validé et labellisé par les services de l'Etat.

Les trois alternatives ont été présentées lors de la réunion publique du 14 septembre à l'Espace Michel Crépeau.

Vous pouvez retrouver ces documents sur le site de la commune. www.nieul-sur-mer.fr
Rens. 05.46.37.40.10



DES GESTES À EFFECTUER



En cas de tempête et/ou de vents violents

- Abritez-vous dans un bâtiment
- Fermez portes et fenêtres
- Écoutez la radio locale
- Évitez de sortir
- Débranchez les appareils électriques
- Rangez ou décrochez les objets pouvant chuter
- Ne vous promenez pas le long du littoral
- Ne touchez en aucun cas les câbles ou fils électriques tombés au sol
- Si vous êtes en voiture, réduisez votre vitesse



En cas de séisme

- Éloignez-vous des fenêtres
- Restez chez vous : abritez-vous sous des meubles solides, près d'un mur porteur ou dans un angle de votre habitation
- Écartez-vous des poteaux électriques
- Si vous êtes en voiture, arrêtez-vous et coupez le moteur
- Ne descendez pas de votre véhicule : attendez la fin de la secousse

En cas de situation de crise, restez informés

Mairie de Nieul-sur-Mer : 05 46 37 40 10 ou www.nieul-sur-mer.fr
Préfecture : 05 46 27 43 00
Radio locale France Bleue La Rochelle : fréquence 98-2
Météo France : 0892 68 02 17 ou www.meteo.fr



RECENSEMENT 2017 :

PAR INTERNET, C'EST PLUS PRATIQUE !

La nouvelle campagne de recensement de la population se déroulera sur notre commune du 19 janvier au 18 février. Les agents recenseurs vous proposeront systématiquement de répondre par internet plutôt que sur questionnaire papier. Une solution qui n'a que des avantages : un questionnaire en ligne guidé et plus facile à compléter ; un gain de temps ; une parfaite confidentialité des données ; une collecte plus rapide, moins coûteuse, plus respectueuse de l'environnement.



Le recensement par internet, comment ça marche ?

- 1 L'agent recenseur se présente chez vous et vous propose la démarche en ligne. Il vous remet une notice contenant toutes les informations nécessaires.
- 2 Vous vous rendez sur www.le-recensement-et-moi.fr et vous cliquez sur le bouton « accéder au questionnaire en ligne ».
- 3 Vous êtes guidés pour répondre au questionnaire.
- 4 Une fois le questionnaire terminé, vous l'envoyez. Vous recevez un accusé de réception. L'agent recenseur en est informé par SMS.

+ **Rens. Coordonnateur Recensement Denis le Marc : 05 46 37 40 10**
ou sur www.le-recensement-et-moi.fr

2017 : Année électorale



Liberté • Égalité • Fraternité

En plus d'être une année électorale, 2017 est une année de refonte des listes électorales. Les listes vont être intégralement remises en forme avec un reclassement des électeurs par ordre alphabétique et attribution d'un nouveau numéro suivant cet ordre. Il en découle la distribution d'une nouvelle carte électorale à l'ensemble des électeurs au cours du mois de mars. **Cette nouvelle carte devra être présentée lors des différents votes.** Pensez donc à jeter votre ancienne carte et à vous munir de cette nouvelle édition.

Présidentielles
Dimanche 23 avril : 1^{er} tour
Dimanche 7 mai : 2^e tour

Législatives
Dimanche 11 juin : 1^{er} tour
Dimanche 18 juin : 2^e tour

Tenue des bureaux de vote : appel à volontariat



Les sept bureaux de vote, regroupés à l'espace M. Crépeau, sont tenus par des électeurs de la commune, « les assesseurs », qui assurent des permanences durant la journée du scrutin. Vous êtes intéressés pour tenir une ou des permanence(s) dans un bureau de vote ? Vous souhaitez participer au dépouillement ? Faites-vous connaître auprès de l'accueil de la mairie en téléphonant au 05 46 37 40 10 ou mairie@nieul-sur-mer.fr

NOUVEAUTÉ

Un code de bonne conduite pour nos seniors



Les participants de la journée de remise en condition routière pour les seniors en présence du maire

Pour faire suite à la consultation menée sur les modes de déplacement des seniors ainsi que les difficultés qu'ils rencontrent à ce sujet, le CCAS en collaboration avec la MAIF Prévention a convié le 4 novembre dernier une trentaine de personnes à une journée d'information et de pratique sur la conduite. L'objectif pour chacun était de comprendre les effets du vieillissement sur la conduite automobile et sur les déplacements dans l'environnement routier, avec des conseils pour agir, anticiper le risque et préserver sa mobilité. L'occasion aussi de faire le point sur leurs connaissances des signalisations nouvelles et autres matérialisations de l'espace urbain. Devant la satisfaction générale de cette journée, le CCAS sera amené à organiser d'autres sessions.

Si vous êtes intéressé(e)s pour y participer, nous vous invitons à contacter le CCAS.

+ | Rens CCAS 05 46 37 72 86



Les dons du sang

Judi 23 février et
jedi 20 avril de 15h30 à 19h

Organisé par l'Établissement français
du sang
Espace Michel Crépeau

Illumination de Noël : un choix raisonné

Comme tous les ans, la Municipalité nieulaise s'interroge le moment venu sur les illuminations de Noël : Installer ou non des décorations lumineuses pour les fêtes de fin d'année ? Si la réponse est évidemment positive, la question se pose en revanche de savoir dans quelle mesure, à la fois pour des raisons environnementales et pour des raisons budgétaires. Dans un souci de gestion, il a été jugé opportun d'appliquer l'effort d'économies sur l'ensemble des postes de dépenses, dont les illuminations, en réduisant légèrement le nombre de décorations. Vous retrouverez donc les nouvelles décorations sur les ronds-points de l'avenue de La Rochelle, de la rue de l'Aubréçay, à l'entrée de Lauzières, sur celui des chênes verts à l'entrée du Payaud et bien sûr sur la façade de la mairie.



► RAPPEL ◀

Le trottoir appartient à tout le monde.

Qui ne s'est pas déjà vu contraint de marcher sur la route parce que les poubelles, qu'un riverain n'avait pas rentrées, obstruaient le trottoir ? Si les collectes de déchets obligent à « sortir les poubelles » et à les laisser sur le trottoir le soir et la nuit en attendant la collecte du matin, il est rappelé que les trottoirs sont avant toute chose des espaces de circulation réservés aux piétons. Pour des raisons d'HYGIENE et de SECURITE, nous vous rappelons que vous avez l'obligation de rentrer vos containers le matin dès le passage de la collecte. Nous comptons sur vous.



Collecte des déchets : attention changement !

À compter du 1^{er} janvier 2017, le dispositif de collecte des déchets est optimisé sur l'ensemble de l'Agglomération rochelaise. À Nieul-sur-Mer, les collectes continueront de s'effectuer une fois par semaine tout au long de l'année. En revanche le planning de collecte est modifié :

Ordures ménagères Jour de collecte : **SAMEDI**

Déchets sélectifs Jour de collecte : **VENDREDI**

Un encombrant vous encombre ?

Vielles literies, armoires et canapés usés, vieux vélos... Comment faire pour les jeter quand ils n'entrent pas dans le coffre de la voiture ? Depuis le 3 octobre, l'Agglo vous propose un nouveau service de collecte des encombrants en porte-à-porte.

Comment ça marche ?

Appelez le numéro vert gratuit :

0 805 295 315 (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h - sauf jours fériés). Le rendez-vous est pris dans un délai de 15 jours maximum.

L'enlèvement se fait sur le trottoir à la date convenue et en votre présence. Il vous suffit de remettre votre Pass déchèteries, duquel est décompté un passage. L'encombrant est ensuite acheminé vers les bennes des déchèteries de l'Agglo, comme si vous l'aviez emmené vous-même



EXPRESSION DU GROUPE MINORITAIRE

Pas de cité dortoir à Nieul-sur-mer

Le Programme Local de l'Habitat imposait à la commune de Nieul de construire 20 logements sociaux par an pendant 10 ans. Or, aujourd'hui ce chiffre est porté à 33. Au nom de la mixité sociale, la majorité municipale impose que 40 % des logements construits dans les nouveaux programmes soient des logements sociaux (rappel : La Rochelle est à 23 %). 33 logements sociaux par an correspondent à 82 logements construits, à raison de 2,3 personnes par logement, soit près de 1900 Nieulais en 10 ans : 1/3 population en plus !!! Le maire a répliqué dans le journal « Sud Ouest » du 24 octobre que

son ambition est de voir construire 500 logements en 10 ans. Si l'on tient compte de la mixité sociale, ce serait 20 logements sociaux par an. Ceci prouve que nous avons raison de soutenir que la dimension initiale du PLH est la bonne et qu'il faut s'y maintenir ! Ce ne sont certainement pas les 9 entreprises en cours d'installation dans la zone du Nalbrét qui vont apporter des emplois pour toutes les personnes susceptibles de travailler. Et donc, le principe du Plan Local d'Urbanisation intercommunal qui est de diminuer les distances domicile-travail n'est pas respecté.

Aussi, le groupe de l'opposition dit oui aux logements sociaux mais dans une limite maîtrisée !
Bloc-notes : Evelyne Ferrand, conseillère départementale et vice-présidente, vous accueille tous les deux mois -le dernier lundi-, à la mairie de Nieul-sur-mer de 09 h 00 à 11 h 30. La prochaine permanence aura lieu le 28 novembre 2016. Merci de prendre rendez-vous au 06 24 65 17 98.
Nous sommes à votre écoute :
Philippe Durieux 06 19 32 17 70
Jacqueline Chevallier 05 46 37 21 39
Christian Tavares 05 46 37 37 08
Véronique Bonneau
Michel Durrant 05 46 56 44 38.

CONCERT DE JAZZ

SAMEDI 18 FÉVRIER À 20H30

Espace Michel Crépeau, salle du phare de La Coubre.

Entrée 3€, gratuit jusqu'à 18 ans.

La Municipalité a le plaisir
de vous présenter 2 groupes :

B.A.G. TRIO

Accordéon, guitare et contrebasse, trois instruments aux sonorités complémentaires depuis longtemps dans le jazz. Daniel Suire (accordéon) et Didier Merly (guitare) se sont rencontrés il y a quelques années et ont été rejoints depuis un an et demi par Mikko Fontaine (contrebasse) pour créer ce trio. Ces trois complices auront le plaisir de partager avec vous leur répertoire entre valses, tangos et autres standards de jazz.

LE TRIO TANGERINE

Il interprète un répertoire dédié aux différents trios que Chet Baker anima dans les années 80. Leur particularité : le groupe n'a pas de batteur. Il en résulte un climat intimiste qui magnifie la musique du grand Chet. Avec Philippe Jourdain à la trompette et au bugle, Stéphane Gilleron à la guitare et Jean-Hugues Billman à la contrebasse.

JANVIER

DIMANCHE
8 JANVIER
À 15H

Cinéma en hiver.

La Municipalité projette :
On connaît la chanson,
un film d'Alain Resnais
Espace Michel Crépeau
Entrée 3€, gratuit jusqu'à 18 ans

DIMANCHE 15 JANVIER
DE 14H30 À 18H30

Galette dansante, galette des rois

Organisé par le Comité des fêtes,
avec musiciens.
Espace Michel Crépeau.
Sur réservation : 07 68 30 79 58
Entrée 6 €, galette et boisson comprises

SAMEDI 21 JANVIER 20H30
DIMANCHE 22 JANVIER 17H

Théâtre, Electre d'après Sophocle présenté
par les Tambours d'Aurore. Espace Michel
Crépeau. Entrée 9 € et 5 €.

DIMANCHE 29 JANVIER 17H

Concert des élèves. Organisé par le réseau
des écoles de musique de la CdA. Espace
Michel Crépeau. Entrée libre dans la limite
des places disponibles

FÉVRIER

DIMANCHE 5 FÉVRIER 12H

Repas des seniors. Organisé par le CCAS
en partenariat avec le Comité des Fêtes.
À partir de 70 ans.
Espace Michel Crépeau. Sur réservation au
05 46 37 72 86

DIMANCHE 12 FÉVRIER 15H

Cinéma en hiver. La municipalité projette :
Le Livre de la Jungle, dessin animé de
W. Reitherman
Espace Michel Crépeau.
Entrée 3€, gratuit jusqu'à 18 ans

SAMEDI 18 FÉVRIER 20H30

Concert de Jazz. voir zoom. Espace Michel
Crépeau. Entrée 3€, gratuit jusqu'à 18 ans

DU 23 FÉVRIER AU 28 AVRIL

Exposition d'une photo de Pascal
Mirande. Présentation d'une photo de Pascal
Mirande (*Nastasja*, *Gulliver XIII*) et rencontre
avec l'auteur (jour à définir). Bibliothèque
Municipale. Horaires d'ouverture de la
bibliothèque. Entrée libre

B.A.G. TRIO

ET TRIO
TANGERINE

MARS

DIMANCHE 12 MARS
À PARTIR DE 15H

Printemps des poètes La municipalité, en
partenariat avec plusieurs associations dont
Tambours d'Aurore, l'Accueil de loisirs et les écoles
présentent « *Thé, café, chocolat et poésie* », suivi
de « *Négritude* » 4 poèmes de L.S. Senghor dans
une mise en scène théâtrale et musicale. Entrée
libre. Chacun peut venir dire ou écouter un poème.
Programme détaillé à venir.

SAMEDI 18 MARS 19H30

Soirée cabaret. Organisée par le Comité des fêtes,
avec la troupe Rubi show. Espace Michel Crépeau
Entrée 41€. Sur réservation 07 68 30 79 58

SAMEDI 25 MARS
DIMANCHE 26 MARS
DE 9H À 12H00

Stage Full contact. Organisé par le boxing Club
samedi de 9h à 10h : pour les enfants
samedi de 10h à 12h : tous niveaux
et dimanche de 9h30 à 12h : pour tous
avec Dominique Valéra
Espace Michel Crépeau

AVRIL

SAMEDI 1^{ER} AVRIL À 19H30

Gala de danse. Organisé par Nieul Gym Loisir, bal
tout public + démonstration de danse débutants
et professionnels. Espace Michel Crépeau. Sur
réservation 07 68 30 79 58
michelfiletngl@free.fr

DU LUNDI 3 AU
VENDREDI 14 AVRIL

Exposition photographique. Organisée par les
membres du Club photo de Nieul-sur-Mer.
Hall de la Mairie. Horaires d'ouverture de la Mairie.
Entrée libre

SAMEDI 8 AVRIL À DÉFINIR

Conte musical pour enfants. La municipalité, en
partenariat avec les élèves de l'école de musique
de Puilboreau présente : *Lou, rêves-tu ?* Entrée libre
dans la limite des places disponibles

SAMEDI 8 AVRIL DE 14H À 17H

Découverte autour de l'Afrique. Ateliers
organisés par Du bonheur pour le Mali dans le cadre
des 10 ans de l'association
Percussions africaines, concours de dessin et
confection de masques africains.
Espace Michel Crépeau. Gratuit. Ouvert aux enfants
à partir de 6 ans

DIMANCHE 16 AVRIL À 11H

Chasse aux œufs. Organisée par le Comité des
fêtes. Parc municipal. Gratuit. Réservé aux enfants
de moins de 10 ans

DU 18 AU 21 AVRIL
DU 24 AU 28 AVRIL À DÉFINIR

Stages footballistiques.
Organisés par l'ASM football -
découverte et initiation.

Stade Municipal. Ouvert aux jeunes
de la commune de 5 à 12 ans,
licenciés ou non



SAMEDI 22 AVRIL DÉPART À 15H

Parcours du Cœur. Organisé par la Municipalité et
les associations nieulaises
Rdv à l'espace Michel Crépeau

MERCREDI 26 AVRIL
ET SAMEDI 29 AVRIL

Tournois de pétanque. Organisés par
l'association Pétanque nieulaise : M. Loïc Monnier
au 06 08 09 27 71

JEUDI 27 AVRIL DE 10H À 12H0
ET DE 14H00 À 17H00

Ateliers manuels. La bibliothèque propose des
ateliers manuels, thème à définir.
Sur inscription au 05 46 37 39 18

SAMEDI 29 AVRIL 20H30

Ballets, danses et chœurs d'Ukraine
Organisé par la Municipalité et l'association
Les petits souliers. Entrée 12€ adulte,
8€ enfants (de 8 à 12 ans).
Info au 06 08 77 96 50

